Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor
****
Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35
fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/

DECLARATION LIMINAIRE DU CT DU 16 juillet 2013

Monsieur le Directeur,

Vous nous reconvoquez aujourd'hui avec entre autre en ordre du jour, le transfert d'activité de la Fiscalité Immobilière de Paimpol et ses incidences.

Pour **FO DGFIP**, nous refusons la logique des pôles infra-départementaux qui va s'accentuer avec la démarche stratégique.

Sur le plan national, nous avons toujours refusé, à l'instar d'autres organisations confédérées, de discuter de cette démarche stratégique hors du CTR.

Pour **FO DGFIP**, la seule garantie de la bonne exécution des missions réside dans la création d'emplois statutaires nécessaires à cet effet, et leurs maintient dans un réseau local de proximité.

Au vu de l'actualité, **FO DGFIP 22** souscrit totalement à l'appel du 10 septembre, des organisations syndicales nationales **FO**, CGT, FSU et Solidaires, pour défendre les retraites.

FO DGFIP revendique :

- l'arrêt de la démarche stratégique.
- L'arrêt des réorganisations, redéploiements et restructurations des services et du réseau comptable : non à la réduction des missions, à l'interministérialité, à la régionalisation (acte 3 de décentralisation), non à la fermeture des trésoreries.
- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois.
- La restitution des emplois supprimés, seule garantie pour l'amélioration des conditions de travail, de la vie des agents dans les services et de l'exercice de toutes les missions.
- Le maintien du Statut Général de la Fonction Publique, des statuts particuliers et de tous nos droits et garanties (régime indemnitaire).
- Une augmentation immédiate du point d'indice de 5% et l'octroi de 44 points pour tous au titre du rattrapage.
- Abrogation effective du jour de carence

Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor
****
Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35
fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr
SITE WEB LOCAL: http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/

Compte rendu CTL (2ème convocation) du 16/07/2013

Ce jour s'est tenu le CTL (2ème convocation) en présence de la représentativité administrative, des représentants de Solidaires, de la CGT et de **FO**, avec pour ordre du jour :
Transfert d'activité de la FI de Paimpol,
Situation du budget DDFIP22
Situation du CDIF de Saint-Brieuc.
Questions diverses.

A l'ouverture, lecture de déclarations liminaires par Solidaires et **FO**, et reprise par la CGT de la liminaire du CTL du 04/07/2013.

Réponse de la direction aux liminaires, qui s'en tient aux propos tenus lors du tchat entre les agents et le Directeur Général. En ce qui concerne la Démarche Stratégique, le DG est très attaché au réseau, il n'y aura pas de grandes opérations dans les trésoreries. Il confirme le périmètre des missions, en confirmant leur renforcement et en les développant.
Pour le Directeur Départemental, il faudra faire des choix de réorganisation qui devront être validés par la Centrale. Il n'y aura pas de régionalisation systématique des tâches, juste pour quelques activités (contentieux juridique, afin de rapprocher les rédacteurs et les tribunaux administratifs).
Au niveau économique, le correspondant naturel est le préfet régional.
Pour le financement, les moyens seront en baisse. Au niveau des emplois, il faut s'attendre à des suppressions de l'ordre de celles qui ont déjà eu lieu.
Pour la Cour des Comptes, il faut que Bercy se restructure même si la DGFIP reste une Administration de référence aujourd'hui, mais elle reste une forteresse.
Une justification pour les suppressions d'emplois selon la direction, réside dans la dématérialisation.

Pour **FO**, comme explicité lors du CTL du 04 juillet 2013, « on met la charrue avant les boeufs ».

L'ordre du jour a ensuite été décliné.

Il en ressort les points suivants :

<u>Transfert d'activité de la FI de Paimpol :</u>

Le nouveau document fourni, ne fait état que de la modification de la date d'application du transfert d'activité soit le 01/10/2013 au lieu du 01/09/2013.
Pour les organisations syndicales, l'évaluation des charges d'enregistrement n'est pas complète, puisqu'il manque la partie des prises en charges de recouvrement, liée au accord de paiement fractionné ou différé. Pour ce qui de l'évaluation en emploi de 0,6, le transfert dans TAGERFIP ne sera fait qu'au 01/01/2013 entre Guingamp et Saint-Brieuc et effectif au 01/09/2013. Mais il est à craindre qu'avec les suppressions de postes annoncées pour 2014, que ce 0,6 emploi disparaisse entre Guingamp et St-Brieuc.

La direction promet qu'au 01/09/2013, les effectifs seront à niveau d'un point de vue TAGERFIP.
La non confirmation de transfert des emplois, n'est pas de nature à rassurer les agents, quand on pense que les pôles d'enregistrement en sous-effectifs, vont peut-être fusionner avec les Services de la Publicité Foncière (SPF), qui sont déjà en difficulté, fin 2014 ou début 2015.

Les organisations syndicales présentes votent contre le transfert d'activité de la FI de Paimpol.

Point sur le budget :

Il a été fait une demande d'enveloppe budgétaire de 70.000 à 80.000 euros supplémentaire, mais il manquera encore environ 550.000 euros en fin d'année.
Il est donc fait prioritairement des choix d'engagement de frais de fonctionnement au détriment de frais d'équipement.

Situation du CDIF de Saint-Brieuc :

Remise d'une motion signée par l'ensemble des agents, concernant la situation très difficile du CDIF.
La direction promet que les effectifs seront au niveau de TAGERFIP au 01/09/2013.

Questions diverses :

Il est évoqué les horaires de Collinée par Solidaires, le président propose alors de faire application de l'article 13 du règlement intérieur, si les autres organisations syndicales (CGT et **FO**) présentes en sont d'accord. Compte tenu que le prochain CT n'aura pas lieu avant la rentrée et que la demande de modification de jour d'ouverture de la trésorerie date du mois de juin et après accord de la CGT et de **FO** pour inscrire ce point à l'ordre du jour :
Il est proposé de modifié le jour d'ouverture, avec ouverture le lundi matin au lieu du mercredi matin.
Les syndicats demandent qu'il soit porté au PV que les modifications d'ouverture n'auraient pas lieu d'être si les emplois nécessaires au bon fonctionnement du service, étaient affectés.
Solidaires et FO votent pour, la CGT s'abstient.

FO fait rappel de la note de service du directeur de l'ENFIP en date du 11/07/2013. Cette note rappel entre autre qu'il ne doit pas être fixé d'objectifs aux inspecteurs stagiaires.

Il est demandé de faire un point sur le budget DDFIP au prochain CT.

Le directeur demande conformément au règlement intérieur, que lorsque des titulaires sont absents lors d'un CT, il faut que les organisations syndicales désignent 48 heures avant le CT le suppléant qui sera appelé à prendre part aux votes

BULLETIN d'ADHESION

NOM : …..... **Prénom :** …....
Grade : …..... **Indice :**.....
Quotité travail ….....%
Affectation : …....
.....

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section des Côtes d'Armor.**

Fait à le

Signature